

Présidente : Delphine STAUMONT SALLE

Vice-Présidente : François AUBIN
(& Président comité des Bourses)

Membres du Conseil Scientifique

Nathalie ANDRIEU

Isabelle BOURGAULT

Lise BOUSSEMART

AC BURSSTEJN

Julie CHARLES

Olivier CHOSIDOW

Julie DELYON

Alain DUPUY

Sarah GUEGAN

Smaïl HADJ-RABIA

Denis JULLIEN

Cédric LENORMAND

Nausicaa MALISSEN

Annabel MARUANI

Bruno MATARD

Henri MONTAUDIE

AnnePHAM-LEDARD

Jacques ROUANET

AngèleSORIA

Martine SCHOLLHAMMER

Michel SIMON

PE STOEBCNER

APPEL D'OFFRES SEMESTRIEL DE RECHERCHE EN DERMATOLOGIE LIBERALE

SESSION DE MARS 2022

Dans le but de favoriser la recherche dermatologique en pratique libérale, la Société Française de Dermatologie (SFD) lance chaque année, deux appels d'offre destinés aux dermatologues libéraux et aux associations de dermatologues libéraux. Le montant alloué à l'Appel d'Offre de mars 2022 est de 40.000 €. Le deuxième appel d'offres a lieu en septembre.

DESCRIPTIF DE L'APPEL D'OFFRES

Chaque « appel d'offre libéral » (AOL) est destiné à soutenir des projets de recherche clinique ou clinico-biologique mono ou multicentriques dont la thématique doit être centrée sur l'étude d'une pathologie dermatologique.

Ces études, pertinentes vis à vis de l'homme, pourront porter sur des stratégies diagnostiques, de dépistage ou de prévention, des essais thérapeutiques, des études épidémiologiques, des évaluations de prise en charge thérapeutique, des études physiopathologiques ou des projets incluant les sciences humaines et sociales appliquées à la Dermatologie.

Les projets concernant les applications de l'intelligence artificielle en dermatologie et les différentes techniques d'imagerie cutanée font également partie du périmètre de l'AO. Les projets peuvent être multicentriques.

Les dossiers doivent être déposés avant le 15 mars et avant le 30 septembre pour la deuxième session.

Il est fortement conseillé de s'associer avec un service hospitalier de dermatologie et/ou une équipe institutionnelle (CNRS, INSERM, équipes universitaires ou autres...), en particulier pour **le soutien méthodologique et logistique** (méthodologie de l'essai, aspects financiers, logistique propre à l'essai, qualité du cahier de recueil des données cliniques). L'appui, bien identifié dans la demande, d'un réseau déjà structuré (groupe de travail thématique ou organisation national(e), association(s) régionale(s)) est également un élément capital pour soutenir la faisabilité du projet. L'attribution d'un soutien financier dans le cadre de cet AOL dépend de la qualité rédactionnelle du dossier de demande mais **surtout de la clarté de l'énoncé de la question posée et de la faisabilité du projet**. Nous sommes en effet bien conscients de la difficulté à mener une recherche clinique de qualité en milieu libéral sans le soutien logistique que peuvent apporter des unités de recherche clinique ou des centres d'investigation clinique.

La somme demandée pour financer un projet ne devra pas dépasser 40 000 euros afin de respecter un équilibre entre les équipes. Cependant, en cas de projet de qualité exceptionnelle, le conseil scientifique pourra accepter un financement supérieur à ce plafond. Des projets faisant l'objet d'un cofinancement peuvent être déposés mais le candidat doit argumenter et justifier ce cofinancement. Il est demandé de joindre au dossier un fichier détaillant le budget accordé ou demandé par l'organisme assurant le cofinancement. En l'absence de présentation de ce document, le principe du cofinancement pourra être remis en cause. Le financement des projets exclut celui de personnel (hors vacations ponctuelles) ou l'achat de gros matériel.

Règles de soumission :

Le coordonnateur du projet, candidat à l'AOL, doit être un/une dermatologue libéral(e) membre de la SFD. Un médecin hospitalier ou hospitalo-universitaire peut toutefois être co-investigateur coordonnateur. Le projet soumis doit être rédigé en français de manière concise en **1 document UNIQUE en pdf (plan détaillé dans le chapitre INSTRUCTION POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE)** en précisant le rationnel de l'étude, l'hypothèse de travail, l'objectif de l'étude, la méthodologie et les résultats attendus.

Il doit s'accompagner d'un **résumé structuré** de 3000 caractères maximum espaces inclus (Introduction-Objectifs-Matériel et méthodes -Résultats attendus) qui sera mis sur le site de la Société Française de Dermatologie pour les projets financés en précisant le montant de la subvention obtenue.

Lors de la soumission du projet, le candidat à l'appel d'offre pourra signaler s'il le souhaite à titre indicatif les experts ou rapporteurs suggérés ou à éviter. Cette information sera transmise uniquement au Président du Conseil Scientifique (CS).

Une déclaration des liens d'intérêt en rapport avec le projet de recherche devra t être fournie.

IMPORTANT : NOTE DE LA TRESORIERE DE LA SOCIETE FRANCAISE DE DERMATOLOGIE

Au moment de la soumission de la demande de financement il faudra prévoir le compte sur lequel sera versée la subvention en cas d'acceptation du dossier (Association, Contrat Tripartite, Université, Inserm ou autres).

Soumission des dossiers (voir instructions spécifiques)

Les dossiers concernant cet appel d'offres sont **soumis en ligne sur le site internet de la SFD**.

Ils devront être adressés au plus tard le 15 mars.

Le dossier lui-même est téléchargé sous la forme d'un dossier unique.

Des documents annexes peuvent être éventuellement joints si nécessaire, mais l'évaluation sera basée sur le document principal.

Un accusé de réception sera envoyé au candidat et le site sera clos à minuit le 15 mars ou le 15 septembre de chaque année.

L'ensemble des dossiers soumis sera diffusé après la fermeture de la soumission à tous les membres du CS.

Modalités d'évaluation et diffusion des résultats

Les projets sont évalués par le CS. **Le processus d'évaluation prend plusieurs mois.**

Le président du CS nomme au sein du CS un rapporteur par projet. Celui-ci choisira au moins deux évaluateurs extérieurs au CS qui expertiseront le projet selon une grille prenant en compte des items suivant :

- 1) l'originalité, la pertinence et l'intérêt scientifique
- 2) la faisabilité, notamment en terme d'adéquation du calendrier, du montant de la subvention et de la capacité de l'équipe à mener à bien le projet
- 3) la méthodologie (adéquation avec l'objectif et validité des méthodes proposées. Il sera également tenu compte de l'intérêt éventuel du projet en termes de Santé Publique ou de retombées possibles pour le patient.

Le rapporteur à la réception des expertises, rédige une synthèse qu'il transmet au président du CS 10 jours au moins avant la séance plénière, accompagnée des expertises reçues.

Il est demandé au rapporteur de lister sur son rapport les experts sollicités ayant décliné la demande.

L'évaluation et le classement des dossiers se fait en séance plénière du CS. Tous les membres auront eu connaissance de l'ensemble des dossiers. Chaque dossier est présenté par le membre du CS rapporteur du projet, avec les avis des experts sollicités, permettant la discussion par l'ensemble du CS, afin de décider de leur financement en fonction du classement.

En cas d'absence du rapporteur, celui-ci doit pouvoir être joignable par téléphone par le CS au moment de la réunion et aura impérativement transmis au président du CS, les expertises et son rapport de synthèse.

Les résultats sont ensuite présentés pour validation au bureau puis au conseil d'administration de la SFD qui suit la réunion du CS et publiés sur le site de la SFD.

Les résultats sont adressés par le président du CS aux porteurs de projet avec une note de synthèse résumant brièvement le rapport de synthèse et l'avis du conseil scientifique.

Le nom des experts et des rapporteurs ayant évalué le projet n'est pas communiqué au porteur du projet et les débats au cours de la séance plénière du CS sont confidentiels.

Resoumissions

Les projets ayant déjà été financés par la SFD lors d'un précédent AO pourront être resoumis pour demande de financement complémentaire en justifiant cette demande sur le plan scientifique. Cette nouvelle demande ne pourra être faite qu'une seule fois.

De même, lorsqu'un projet aura été évalué et non retenu lors d'un premier AO, une re-soumission est possible. L'évaluation du projet pourra alors être réalisée par les mêmes experts que lors de la soumission initiale et par un troisième expert ne l'ayant pas évalué initialement. En cas de nouvelle évaluation négative, le projet ne pourra pas être à nouveau soumis, sauf exception selon avis du président du CS.

Engagement du candidat à l'appel d'offre, publication et communication des résultats des projets financés

Si le candidat a déjà eu un projet soutenu antérieurement par la SFD cela devra être précisé dans le dossier et le pdf de la publication éventuelle joint au dossier (voir chapitre suivi de la valorisation) dans les documents annexes téléchargeables

Toute publication, écrite, orale ou affichée, réalisée à partir d'un projet financé dans le cadre de cet appel d'offre, devra porter la mention du soutien de la SFD et devra être adressée à la secrétaire de la SFD (secretariat@sfdermato.com) avec copie au président du conseil scientifique et au président de la SFD en exercice. Il est également recommandé qu'une fois les travaux réalisés, les résultats des projets financés fassent l'objet d'une présentation lors des Journées Dermatologiques de Paris.

Transparence et suivi de la valorisation

Le schéma des procédures d'évaluation ainsi que la grille utilisée pour l'évaluation sont disponibles sur le site de la SFD, ainsi que les résultats des AO et le suivi de la valorisation.

Un rapport annuel sera publié sur les sites de la SFD et du Fonds de dotation de la SFD faisant le point des projets et des équipes soutenues et des publications issues des projets financés.

NB : les porteurs de projets ayant obtenu un financement de la SFD seront sollicités pour fournir un résumé de 10 à 15 lignes de leur projet, résumé destiné au grand public qui sera mis en ligne sur le site du Fonds de dotation de la SFD.